



Mondercange, le 26 octobre 2020

Au Collège Échevinal de la
Commune de Mondercange

Concerne: intervention pour la séance du conseil communal du 30 octobre 2020

Monsieur le Bourgmestre,
Messieurs les Échevins

Dans le cadre du règlement d'ordre intérieur du Conseil Communal, nous vous prions de bien vouloir mettre à l'ordre du jour de la séance du 30 octobre 2020 l'intervention suivant

D'après nos informations, le Collège des Bourgmestre et Échevins est en train d'entamer la procédure d'engagement d'un peintre afin de l'incorporer dans le nouveau service des agents de proximité (anc. portiers).

Comme cette mesure n'est pas sans conséquences pour l'organisation des travaux de plusieurs services communaux, nous demandons au Collège des Bourgmestre et Échevins de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- le Collège des Bourgmestre et Échevins, peut-il affirmer qu'un artisan-peintre sera engagé par l'administration communale ?
- si oui, de quels travaux le Collège des Bourgmestre et Échevins entend-il précisément charger la nouvelle recrue ?
- puisque l'engagement d'un peintre répond à une demande récurrente des ouvriers de l'atelier communal qui se trouvent souvent confrontés à des travaux de peinture, n'aurait-il pas été plus rationnel de l'attacher au service de l'atelier communal ?
- ne doit-on pas également prévoir une collaboration étroite de ce peintre avec le service logement ?
- quels seront l'enchaînement décisionnel et l'encadrement hiérarchique dans lesquels sera placé le nouveau collaborateur ?

Veuillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, Messieurs les Échevins, nos meilleures salutations.

Les Conseillers du Parti Socialiste,
Danielle BASTIAN ép. JUCHEM
Marc FANCELLI
René PIZZAFERRI
Christine SCHWEICH
John VAN RIJSWIJCK